

N° 61

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

---

Annexe au procès verbal de la séance du 21 novembre 1989

## AVIS

PRÉSENTÉ

*ou nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1990* **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME III

### INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Par M. Aubert GARCIA,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président*, Robert Laucournet, Jean Haubon, Richard Pouille, Philippe François, *vice-présidents*, Bernard Barbier, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Louis Minetto, René Tregouet, *secrétaires*, MM. Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelas, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Desire Debavelaere, Rodoïphe Desire, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fasset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaire Dupin, Jean Grand, Georges Gruillot, Remi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean François Le Grand, Charles Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moynard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 3), 922 (Tome VI), 925 (Tome I) et T.A. 181

Sénat : et (annexe n° 2) (1989-1990)

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
	-
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>CHAPITRE PREMIER : LES INDUSTRIES</b>	
<b>AGRO-ALIMENTAIRES EN 1988</b> .....	<b>6</b>
<b>I. LES RÉSULTATS DE 1988</b> .....	<b>6</b>
<b>A. Une croissance soutenue de la production</b> .....	<b>7</b>
<b>B. Une forte hausse de l'investissement</b> .....	<b>9</b>
<b>C. Un repli de l'emploi</b> .....	<b>9</b>
<b>D. Une amélioration de la situation financière</b> .....	<b>10</b>
<b>II. LA BALANCE COMMERCIALE</b> .....	<b>11</b>
<b>A. Les produits agricoles et alimentaires</b> .....	<b>11</b>
<b>B. Les produits des industries agro-alimentaires</b> .....	<b>12</b>
<b>1. Bilan sectoriel</b> .....	<b>13</b>
<i>a) Les secteurs excédentaires</i> .....	<b>13</b>
<i>b) Les secteurs déficitaires</i> .....	<b>14</b>
<b>2. Bilan géographique</b> .....	<b>15</b>
<i>a) Les pays de la C.E.E.</i> .....	<b>15</b>
<i>b) Les autres pays</i> .....	<b>16</b>
<b>C. Les résultats du premier semestre 1989</b> .....	<b>17</b>

<b>CHAPITRE II : LES FAIBLESSES DIAGNOSTIQUÉES</b> .....	19
<b>I. UNE CONCENTRATION ET UN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ENCORE INSUFFISANTS</b> .....	19
A. Un secteur en voie de concentration .....	19
1. Un phénomène de concentration ... ..	19
2. ... que l'appareil statistique appréhende mal .....	20
B. Un secteur en voie d'internationalisation croissante .....	21
1. Les stratégies .....	21
2. Les investissements français à l'étranger .....	24
3. Les investissements étrangers en France .....	25
C. Un secteur encore sous-dimensionné par rapport à ses concurrents étrangers .....	26
1. La comparaison internationale .....	26
2. La taille des entreprises françaises .....	28
<b>II. LES INCERTITUDES DE L'HARMONISATION COMMUNAUTAIRE DU DROIT DE L'ALIMENTATION</b> .....	29
A. L'harmonisation communautaire .....	29
B. Les dangers d'une approche trop simplificatrice .....	30
1. Les dénominations génériques .....	31
2. La nécessité d'une reconnaissance communautaire des signes distinctifs de qualité ....	32
C. La position du gouvernement .....	33
<b>III. LE FINANCEMENT DES COOPÉRATIVES</b> .....	35
A. Le constat .....	35
B. Les conclusions du rapport Fontourcy .....	35

<b>IV. L'INSUFFISANCE DE LA RECHERCHE- DÉVELOPPEMENT ET DE LA FORMATION .....</b>	<b>38</b>
<b>A. Une recherche insuffisante.....</b>	<b>38</b>
<b>B. ... qui se traduit par une dépendance technologique inquiétante .....</b>	<b>39</b>
<b>C. La formation .....</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE III : LA POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS ..</b>	<b>41</b>
<b>I. LES OBJECTIFS AFFICHÉS .....</b>	<b>41</b>
<b>A. La restructuration financière des entreprises .....</b>	<b>41</b>
<b>B. L'adaptation de l'outil industriel .....</b>	<b>42</b>
<b>C. L'accentuation de la pénétration agro-alimentaire sur les marchés extérieurs .....</b>	<b>43</b>
<b>D. L'accroissement de l'effort d'innovation .....</b>	<b>43</b>
<b>E. L'harmonisation du droit alimentaire .....</b>	<b>44</b>
<b>F. L'amélioration des relations entre l'industrie et la distribution .....</b>	<b>45</b>
<b>G. Les actions en faveur de la restauration .....</b>	<b>45</b>
<b>III. LES DOTATIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>46</b>
<b>A. Les crédits de politique industrielle .....</b>	<b>46</b>
<b>1. La P.O.A. ....</b>	<b>47</b>
<b>2. Le F.I.S. ....</b>	<b>48</b>
<b>B. Les autres moyens .....</b>	<b>49</b>
<b>C. Un effort particulier en faveur de la recherche .....</b>	<b>50</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>51</b>

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Les industries agricoles et alimentaires, deuxième branche industrielle française, avec 540 milliards de francs de chiffre d'affaires, sont à l'évidence un "pôle d'excellence" de l'économie nationale. Les résultats de 1988, tant à l'exportation (+ 12,6 %) qu'en matière d'investissements (+ 12,2 %) en sont la démonstration.

L'excédent "historique" enregistré en 1988, s'inscrivant dans une perspective décennale de développement d'un solde agro-alimentaire conséquent, contraste quelque peu avec les faiblesses diagnostiquées, et récemment mises en évidence, de ce secteur.

Qu'il s'agisse des travaux du Groupe d'études parlementaires de développement agro-industriel que préside M. Michel Cointat, des rapports du Commissariat général du Plan ou des missions spécifiques confiées à certains experts (sur les problèmes du droit de l'alimentation ou sur le secteur coopératif), les études menées soulignent des faiblesses certaines : l'insuffisance de la recherche et de la formation, la spécialisation défavorable à l'exportation, la menace d'une harmonisation européenne du droit de l'alimentation "par le bas", ou encore les difficultés du secteur coopératif à lever les capitaux nécessaires.

Si, comme pour les autres entreprises, la situation financière du secteur s'est redressée, à partir de 1986-1987, on constate cependant que la grande distribution continue à peser sur les marges. De plus, confrontées au mouvement international de restructuration du secteur, il apparaît que les I.A.A. françaises restent encore sous dimensionnées et, dans la perspective de 1993, la "proie" facile des grands groupes étrangers.

Avant de passer à l'examen de la politique suivie par les pouvoirs publics et des crédits alloués aux industries agro-alimentaires, votre commission examinera tout d'abord l'évolution du secteur au cours de l'année écoulée, puis quelques-unes des difficultés qu'il rencontre dans sa recherche d'une compétitivité accrue pour se préparer à l'échéance de 1993.

## CHAPITRE PREMIER

### LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN 1988

#### I. LES RÉSULTATS DE 1988

Alors que 1987 avait été caractérisée par une faible croissance de la production, une stabilisation des effectifs et une forte accélération des investissements, les industries agro-alimentaires enregistrent, en 1988, une croissance soutenue de la production, une poussée sensible des exportations, un développement important de l'investissement, une baisse de l'emploi et la poursuite de l'amélioration de la situation financière des entreprises.

Le tableau ci-dessous présente les principales évolutions enregistrées par rapport à 1987.

#### Indicateurs d'activité des I.A.A. en 1988

AGREGAT	milliards F 1988	var 88/87	1.
PRODUCTION	540.5	+ 1.4 %	
CONSOMMATION	539.1	+ 1.9 %	
INVESTISSEMENTS	2.1	+ 12.2 %	
EFFECTIFS TOTAUX (milliers)	578.2	- 1.1 %	
SALARIES (milliers)	489.8	- 1.1 %	

Source: INSEE Rapport sur les Comptes de la Nation en 1988

Rappelons que, par rapport à l'ensemble de l'industrie, les industries agro-alimentaires représentent 16 % du chiffre d'affaires, 8,1 % des investissements, 8,8 % des effectifs salariés, 10 % des exportations et 6,8 % des importations.

### A. UNE CROISSANCE SOUTENUE DE LA PRODUCTION

En 1988, la production des industries agro-alimentaires s'est accrue de 1,4 % en volume contre 1 % en 1987 pour atteindre 540,6 milliards de francs. Elle retrouve ainsi le taux de croissance annuel moyen d'environ 1,5 % qu'elle connaissait depuis le début des années 1980. Sur la période 1980-1988, la production des I.A.A. en volume a augmenté plus vite que celle du reste de l'industrie (8,8 % contre 6 %).

La plupart des branches des I.A.A. voient leur production progresser, notamment celle du sucre qui doit sa croissance aux livraisons importantes de l'agriculture en betteraves sucrières, celle des conserves grâce au développement des plats cuisinés (+ 10 %) et des conserves de légumes (+ 7,6 %), celle des produits du travail du grain grâce à la bonne récolte de blé tendre et à une forte demande des éleveurs en aliments pour animaux et des ménages en ce qui concerne les aliments pour animaux d'agrément. En revanche, la production de produits à base de tabac ainsi que celle des industries de la viande régressent de 1 à 2 %.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des différents secteurs depuis 1982.

#### Taux de croissance annuel en volume de la production

(en %)

PRODUITS	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
35 Viandes et conserves de viandes	- 1,5	1,2	3,1	- 0,1	1,5	2,9	- 0,8
36 Laites et produits laitiers	3,8	2,1	1,5	0,9	2,1	- 0,7	- 0,1
37 Conserves	8,0	- 1,5	5,5	8,9	2,4	1,5	5,6
38 Pain et pâtisserie	- 1,7	- 1,5	- 0,8	- 0,5	+ 0,2	- 1,2	0,7
39 Produits du travail du grain	0,5	0,1	2,2	0,0	1,8	2,6	5,1
401 Corps gras	7,1	0,1	- 7,9	2,0	+ 4,3	6,3	2,4
402 Sucre	0,8	-11,9	4,0	+ 0,2	- 3,1	1,2	9,2
403 Produits alimentaires divers	0,2	0,0	- 2,0	+ 1,4	- 0,1	2,2	2,4
41 Boissons et alcools	12,8	- 9,2	1,0	3,3	5,7	- 1,7	0,6
42 Produits à base de tabac	- 4,5	- 3,8	- 3,0	11,0	-11,9	- 8,3	- 2,2
602 ENSEMBLE IAA	1,9	- 0,9	1,6	1,3	1,5	1,0	1,4

## B. LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'investissement enregistré en 1988 une très forte hausse en volume (12,2 %) identique à celle du reste de l'industrie, pour atteindre 29,1 milliards de francs.

Cette croissance des investissements est due surtout aux industries laitières ainsi qu'à celles de la viande. La branche de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche ainsi que celle des boissons et alcools accroissent leurs investissements dans de plus faibles proportions.

L'enquête sur les investissements dans l'industrie effectuée en novembre 1988 montre que les industries agro-alimentaires investissent plus pour se moderniser que pour étendre leurs capacité de production.

## C. UN REPLI DE L'EMPLOI

L'emploi global des I.A.A. régresse de 1,1 % pour s'établir à 578.200 personnes contre 584.400 l'an dernier.

L'emploi salarié régresse également de 1,1 % avec 489.800 salariés contre 495.300 en 1987.

On observe des baisses d'effectifs notables dans la seconde transformation des céréales et les bouillons et potages, secteurs constitués d'un nombre peu important d'entreprises. Des chutes d'effectifs sont également constatées dans la meunerie, la fabrication d'huiles raffinées, les sucreries, la fabrication de condiments et certains secteurs produisant des boissons alcoolisées : alcools, eaux-de-vie, liqueurs et apéritifs.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des effectifs globaux et salariés du secteur des I.A.A. :

EFFECTIFS DES I.A.A. (en milliers)

PRODUITS	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Viande-lait (T02)	183,7	183,3	183,9	180,7	179,0	178,0	176,2
dont salariés	179,3	179,0	179,6	176,4	174,7	173,8	172,0
Autres I.A.A. (T03)	410,5	412,6	412,0	410,9	409,1	406,4	402,0
dont salariés	326,5	327,6	326,0	324,6	323,5	321,5	317,8
Toutes I.A.A. (U02)	594,2	595,9	595,9	591,6	588,1	584,4	578,2
dont salariés	505,8	506,6	505,6	501,0	498,2	495,3	489,8

Cette évolution de l'emploi apparaît particulièrement préoccupante à votre rapporteur. Sur ce point, il ne peut que faire sienne l'analyse développée par le groupe de stratégie industrie agro-alimentaire du Plan :

"La baisse de l'emploi est la conséquence des gains de productivité dans les entreprises. Elle va vraisemblablement se poursuivre dans les prochaines années et touchera surtout les personnes les moins qualifiées. Or, les plus âgées d'entre elles pourront difficilement être requalifiées, ce qui risque d'aggraver les problèmes d'emploi dans les zones rurales où sont implantées de nombreuses industries agro-alimentaires. Un effort accru devra donc être fait en faveur de l'emploi dans ces zones particulièrement fragiles".<sup>(1)</sup>

#### D. UNE AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE

En 1987 <sup>(2)</sup>, les structures de bilan comme les résultats financiers se sont encore améliorés par rapport à 1986 et 1985.

Les entreprises ont une nouvelle fois enregistré une diminution de leurs charges financières : le poids des frais financiers rapporté à l'excédent brut d'exploitation a diminué de 3,3 points, passant de 26,2 % à 22,9 % (source : S.C.E.E.S. <sup>(3)</sup>).

L'endettement mesuré à travers le rapport entre les dettes financières et le total du passif s'est réduit d'au moins 2,4 points tandis que le poids des frais financiers par rapport au total des dettes financières s'est allégé de 0,6 point.

Selon l'INSEE, les ratios de rentabilité se sont légèrement améliorés. A titre d'exemple, le ratio "Excédent net d'exploitation/Immobilisations corporelles nettes", calculé sur un échantillon constant est passé de 47,6 % à 48,7 %. En revanche, selon la Banque de France, le ratio "Excédent net d'exploitation/Equipement productif" fléchissait de 23,2 % à 21,5 %.

---

<sup>(1)</sup> Commissariat Général du Plan. Rapport du groupe de stratégie industrielle : "Les industries alimentaires françaises face au défi européen"

<sup>(2)</sup> Les résultats financiers des entreprises ne sont connus que pour l'année 1987.

<sup>(3)</sup> Service central des enquêtes et études statistiques.

Globalement, le taux de valeur ajoutée des IAA reste cependant inférieur à celui de l'ensemble des industries : 19 % contre 31 %, de même que la marge brute d'exploitation : 6,9 % contre 9,6 %.

	IAA		Toutes industries	
	1986	1987	1986	1987
Taux de valeur ajoutée	18,9	19	31,6	32,1
Taux de marge brute d'exploitation	6,8	6,9	8,7	9,6

Source : Centrale des bilans de la Banque de France

## II. LA BALANCE COMMERCIALE AGRO-ALIMENTAIRE EN 1988

### A. LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Au terme de l'année 1988, le bilan du commerce extérieur français des produits agricoles et alimentaires fait ressortir un excédent de 41,6 milliards de francs, supérieur de plus de 30 %, et de près de 10 milliards de francs, à celui de l'année précédente (31,7 milliards).

C'est un record absolu (le précédent datait de 1985 avec 34,2 milliards) qui confirme la place prépondérante du secteur agro-alimentaire dans la balance commerciale de notre pays. En 1988, les exportations agro-alimentaires françaises se sont élevées à 162,7 milliards de francs et enregistrent une progression de 13 % par rapport à celles de 1987.

Les importations ont atteint 121,1 milliards de francs et augmentent de 8 %.

Le taux de couverture des échanges extérieurs agro-alimentaires passe de 128,4 % à 134,4 %.

### Balance commerciale agro-alimentaire 1985-1988

Millions de francs CAF/FOB	1985	1986	1987	1988	1988/1987
IMPORTATIONS .....	112.247	110.764	111.821	121.072	+ 8,3 %
EXPORTATIONS .....	146.690	138.947	143.528	162.650	+ 13,3 %
SOLDE .....	+34.243	+28.183	+31.707	+41.579	+ 31,1 %
TAUX DE COUVERTURE .....	130,5 %	125,4 %	128,3 %	134,4 %	-

### B. LES PRODUITS DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Pour les produits agricoles bruts, l'année 1988 se solde par un excédent de 19,5 milliards de francs, supérieur de près de 40 % à celui de 1987 (14 milliards). Les exportations ont augmenté de 10 % pour atteindre 62,5 milliards de francs, alors que les importations restaient stables à 43 milliards de francs.

S'agissant des produits des industries alimentaires, les exportations ont progressé de 15 % pour s'établir à 100,2 milliards de francs (soit 62 % du total agro-alimentaire) alors que les importations augmentaient de 13 % pour atteindre 78,1 milliard de francs (soit 64,5 % du total).

L'excédent dégagé atteint donc 22,1 milliards de francs supérieur de 25 % à celui de l'année dernière (17,7 milliards).

	Milliards F 1988	Var 88/87 val.
Exportations	100,2	+ 12,6 %
Importations	78,1	+ 6,7 %

Source : Centre français du Commerce Extérieur. Bilan du commerce extérieur agro-alimentaire en 1988.

Sur 100,2 milliards de francs d'exportation globale, 32,8 milliards proviennent des boissons, 17,2 milliards des produits laitiers et 12,6 milliards des viandes et abats, soit 62,6 % du total.

De même, nos importations proviennent essentiellement des viandes et abats pour 17,2 milliards, des poissons et crustacés pour 10,1 milliards et des aliments pour animaux pour 8,2 milliards, soit 45,5 % du total.

Les excédents se concentrent sur les postes traditionnels, tels que les boissons (+ 27,2 milliards), les produits laitiers (+ 10,9 milliards), le sucre (+ 6,4 milliards) et les produits de la minoterie (+ 3,5 milliards).

## 1. Bilan sectoriel

### a) Les secteurs excédentaires

- Point fort traditionnel de l'agro-alimentaire français, le secteur des **vins et spiritueux** dégage, en 1988, un excédent de 25,7 milliards de francs, supérieur de 6 % à celui de l'année précédente (24,2 milliards).

- Après deux ans de léger recul, l'excédent des échanges extérieurs de **produits laitiers** a augmenté de 8 % en 1988, passant de 10,1 à 10,9 milliards de francs. Globalement, les exportations françaises de produits laitiers ont représenté un chiffre d'affaires de 17,2 milliards de francs en 1988, soit une hausse de 18 % par rapport à celui de 1987. On note cependant que les importations ont augmenté plus rapidement, passant de 4,5 à 6,3 milliards de francs (soit + 38 %).

● Après plusieurs années défavorables, le commerce extérieur du sucre a marqué, en 1988, un redressement remarquable de son excédent qui est passé de 2,7 à 6,4 milliards de francs, dû au net redressement des cours sur le marché mondial et à la progression de 8 % en volume des exportations.

● Issus de la première transformation des céréales, les produits de la minoterie enregistrent traditionnellement un solde positif. Ce dernier a augmenté de 9 % en 1988 pour s'établir à 3,4 milliards de francs.

*b) Les secteurs déficitaires*

● Globalement, les échanges extérieurs de viandes restent très largement déficitaires. Ce déficit s'est sensiblement allégé entre 1987 et 1988 en passant de 5,3 à 4,6 milliards de francs (- 13 %).

Les échanges de viandes bovines sont légèrement positifs (208 millions de francs en 1988), ceux de viandes de volaille fortement excédentaires (2,6 milliards) ; le déficit global étant imputable aux viandes porcines (- 2,34 milliards), ovines (- 2 milliards) et chevalines (- 730 millions).

En viandes de volaille, les exportations françaises ont progressé de 10 % en 1988 pour atteindre 376.700 tonnes.

Les échanges extérieurs de viandes porcines ont enregistré, en 1988, une réduction sensible de leur traditionnel déficit (2,4 milliards de francs contre 3,1 milliards, soit - 16 %).

● Les poissons, crustacés et mollusques, frais et congelés, classés dans les produits agro-alimentaires, sont responsables, en 1988, d'un déficit extérieur de 6,2 milliards de francs, supérieur de 8 % à celui de 1987 (5,7 milliards de francs).

Si l'on prend en compte les préparations et conserves de ces produits, on aboutit à un déficit global de la filière pêche d'un montant de 9 milliards de francs contre 8,2 milliards l'année précédente.

● Le point noir des échanges extérieurs agro-alimentaires demeure la dégradation continue de l'équilibre de la balance commerciale des conserves et produits d'épicerie sèche. Son déficit s'est encore accru, en 1988 de 26 % en passant de 6,2 à 7,8 milliards de francs.

Les préparations et conserves de poissons et crustacés représentent traditionnellement le déficit le plus élevé avec 2,7 milliards de francs en 1988 contre 2,5 milliards l'année précédente.

Le commerce extérieur des produits de la biscuiterie-pâtisserie demeure lourdement déficitaire : 1,6 milliard de francs en 1988 même si ce déficit se réduit légèrement par rapport à celui de l'année précédente ( 1,7 milliard).

Les échanges de légumes transformés (surgelés et conserves) se dégradent sensiblement ces dernières années ; leur déficit qui était de 149 millions de francs en 1986 est passé à 530 millions en 1987, puis à 824 millions de francs en 1988.

## 2. Bilan géographique

Les résultats de 1988 enregistrent une très forte poussée de l'excédent avec la C.E.E. qui passe de 32,5 milliards de francs en 1987 à 41,5 milliards de francs en 1988 (soit une augmentation de 30 %) et un rééquilibrage des échanges avec les pays tiers (solde positif de 100 millions de francs contre un déficit de 800 millions de francs en 1987). Ces données doivent être relativisées dans la mesure où certains produits de base ont été exportés vers des pays de la Communauté (Pays-Bas et Belgique, notamment) à des fins de réexportation vers des pays tiers.

### Balance commerciale : répartition C.E.E./pays tiers

Milliards de francs	C.E.E. à 12		PAYS TIERS	
	1987	1988	1987	1988
IMPORTATIONS	69,3	76,1	42,5	45,0
EXPORTATIONS	101,8	117,6	41,7	45,1
SOLDE	+ 32,5	+ 41,5	- 0,8	+ 0,1
TAUX DE COUVERTURE (en %)	146,9	154,5	98,1	100,2

*a) Les pays de la C.E.E.*

Les exportations agro-alimentaires françaises destinées à la C.E.E. ont progressé de 15,5 % en 1988, passant de 101,8 à 117,6 milliards de francs. Elles représentent 72 % des exportations agro-alimentaires totales. Les importations ont parallèlement augmenté de 10 % pour atteindre 76,1 milliards de francs (soit 63 % du total).

On note une amélioration de nos échanges avec nos principaux partenaires européens.

L'Allemagne redevient le premier client de la France pour les produits agro-alimentaires, ayant dépassé, de peu, l'Italie (27,2 milliards de francs contre 27 milliards).

L'amélioration apparente du solde franco-néerlandais (+ 2 milliards de francs en 1988 contre - 3,7 milliards de francs en 1989) doit être, comme il l'a été indiqué, fortement relativisée. En revanche, au niveau de l'excédent commercial, l'Italie conserve sa première position (18,3 milliards, contre 15,6 milliards à la R.F.A.).

Nos échanges se détériorent à l'égard de deux pays :

- la Grèce, dont l'excédent à l'égard de la France passe de 1,5 à 0,9 milliard de francs (- 40 %) ;

- et l'Irlande qui devient avec 1,9 milliard de francs en 1988 contre 1,6 milliard de francs en 1987, le troisième déficit agro-alimentaire pour la France, derrière le Brésil et la Côte d'Ivoire.

*b) Les autres pays*

En 1988, les exportations agro-alimentaires françaises destinées aux pays tiers ont atteint 45,1 milliards de francs soit 8,5 % de plus que l'année précédente (41,7 milliards).

Dans le même temps, les importations augmentaient de 6 %, passant de 42,5 à 45 milliards de francs.

On relève :

- un net redressement, grâce aux livraisons de céréales en fin d'année, des exportations vers l'U.R.S.S. (2,8 milliards de francs contre 2,1 milliards, soit + 25 %). Concernant l'évolution des échanges avec les pays de l'Est, on peut estimer que le mouvement de libéralisation économique qui y est engagé ne manquera pas de se traduire, dans les années à venir, par une forte croissance des volumes échangés qu'il est, aujourd'hui, difficile d'apprécier.

- une grande stabilité des résultats avec les Etats-Unis tant à l'exportation qu'à l'importation, le solde restant toujours excédentaire pour la France de près de 1,5 milliard de francs ;

- un recul sensible du chiffre d'affaires réalisé en Arabie Séoudite (1,4 milliard de francs contre 1,8 milliard, soit - 28 %), imputable, notamment, à la baisse des exportations de poulets et d'orge.

#### *c) Les résultats du premier semestre 1989*

A l'issue des cinq premiers mois de 1989, le commerce extérieur agro-alimentaire français a dégagé un excédent de 21,5 milliards de francs supérieur de 22 % à celui de la même période de 1988. Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 138,8 %, les importations ayant atteint 55,4 milliards de francs alors que les exportations approchaient les 77 milliards de francs.

La caractéristique de ce début d'année est la consolidation des tendances générales de notre commerce extérieur avec :

- une progression de tous les secteurs excédentaires (céréales, vins et spiritueux, produits laitiers, oléagineux, produits de l'élevage bovin, minoterie, viandes de volailles) et surtout des céréales dont l'excédent progresse de près de 30 % ;

- un alourdissement de nos déficits traditionnels (conserves et épicerie sèche, fruits tropicaux, élevage porcin, plantes, floriculture). On observe cependant une amélioration en ce qui concerne les produits de la mer et les légumes frais.

Sur l'ensemble de l'année 1989, on doit donc s'attendre à une nouvelle progression de l'excédent de notre commerce extérieur agro-alimentaire. La progression devrait cependant être un peu inférieure à celle de ce début d'année.

Concernant les résultats de notre commerce extérieur agro-alimentaire, votre rapporteur ne peut que partager l'inquiétude formulée par notre collègue M. Marcel Daunay dans l'avis consacré au commerce extérieur :

"L'on peut toutefois s'interroger sur la durabilité de cette évolution favorable de notre solde agro-alimentaire. En effet, les décisions européennes, en matière de quotas notamment, pèsent sur les volumes de productions accordés à nos agriculteurs. Par ailleurs, l'Europe saura-t-elle résister à la pression des grands pays exportateurs, et plus particulièrement des Etats-Unis ?".

Votre rapporteur estime qu'il est indispensable que soit clairement affirmée la volonté politique de donner toutes leurs chances à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires françaises.

## **CHAPITRE II :**

### **LES FAIBLESSES DIAGNOSTIQUÉES**

#### **I. UNE CONCENTRATION ET UN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ENCORE INSUFFISANTS**

##### **A. UN SECTEUR EN VOIE DE CONCENTRATION**

###### **1. Un phénomène de concentration...**

Depuis le début de la décennie, le secteur des industries alimentaires est l'objet au niveau mondial de mouvements de restructuration de plus en plus nombreux et d'ampleur toujours croissante. Le mouvement, qui s'était amorcé dans les pays anglo-saxons, est maintenant largement engagé en Europe et singulièrement en France.

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé des vingt premiers groupes alimentaires français <sup>(1)</sup> met en évidence un phénomène de concentration : ces vingt groupes ont vu leur chiffre d'affaires total croître de 40 % depuis 1985 pour atteindre plus de 250 milliards de francs en 1988. Dans le même temps le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur des I.A.A. ne progressait que de 13 %.

---

*(1) Parmi lesquels on compte trois filiales françaises de groupes étrangers.*

## 2. ... que l'appareil statistique appréhende mal

Les statistiques usuelles (enquête annuelle d'entreprises du S.C.E.E.S.) appréhendent l'appareil productif en terme juridique d'"entreprise" et non en terme de "groupe" et de "chiffres d'affaires consolidé" qui seraient des concepts plus satisfaisants pour apprécier les mouvements de concentration.

Le tableau ci-après met ainsi en évidence une nette inflexion dans le mouvement de concentration des industries alimentaires.

Évolution des entreprises de 500 salariés et plus par secteur de 1980 à 1988

	1980		1985		1988	
	%Nb	%CA	%Nb	%CA	%Nb	%CA
Industries de la viande	1,7	22,1	2,3	27,9	1,9	25,1
Industrie laitière	6,9	48,9	6,4	42,3	6,0	45,9
conserves	3,8	11,7	3,9	39,7	3,0	35,2
Travail du grain	2,3	15,3	2,2	30,6	2,5	30,4
Produits divers	5,3	61,3	5,2	57,2	4,7	48,5
Boissons et alcool	4,4	48,9	5,0	49,0	4,7	48,5
Total I.A.A.	3,4	40,4	3,5	40,4	3,2	39,0

Source SCEES

Alors que la période 1980-1985 avait vu une progression de la part de chiffre d'affaires réalisée par les entreprises de plus de 500 salariés dans la plupart des sous-secteurs, on constate un mouvement de déconcentration dans la période 85-88.

Ce phénomène est la résultante de plusieurs évolutions :

● **Un fort mouvement de créations d'entreprises** (+ 3,8 % de 1985 à 1988) notamment dans des secteurs d'innovation. L'apparition de nouvelles technologies et de produits nouveaux conduit à un "foisonnement" d'entreprises. Le secteur des légumes de quatrième gamme est à cet égard exemplaire, qui a vu se créer une soixantaine d'entreprises en trois ou quatre ans.

D'autres secteurs (plats cuisinés, produits élaborés de toute nature) se prêtent aux créations d'entreprises. Sans doute une partie de ces entreprises nouvelles sont-elles des filiales de grands groupes. Pour l'essentiel, cependant, elles résultent d'initiatives individuelles ou de P.M.E. performantes.

● **Une nouvelle conception dans la gestion des entreprises et des groupes** qui conduit souvent à filialiser les activités industrielles.

La spécialisation par métier conduit à concevoir l'entreprise alimentaire avec des dimensions plus restreintes. Le principe "une implantation, une ligne de produits, un responsable disposant de son équipe marketing et maître de sa logistique" est un concept qui se développe dans l'industrie alimentaire. Il conduit nombre d'entreprises polyvalentes à filialiser leurs activités.

Ainsi le secteur des industries alimentaires français est-il traversé par deux mouvements, en apparence contradictoires :

- la constitution de très grands groupes alimentaires à vocation européenne voire mondiale ;

- l'évolution des méthodes de gestion qui conduit à la spécialisation et à la filialisation des activités.

## **B. UN SECTEUR EN VOIE D'INTERNATIONALISATION CROISSANTE**

### **1. Les stratégies**

Depuis 1987, le montant des investissements dans le secteur des industries agro-alimentaires s'est considérablement accru, en France comme à l'étranger.

La croissance récente des acquisitions étrangères ne semble pas avoir un simple caractère conjoncturel mais paraît plutôt tenir à des raisons de fond : développement continu des échanges de produits, internationalisation des goûts des consommateurs, évolution générale des modes d'alimentation, notoriété et savoir-faire de certains secteurs industriels français, disponibilités financières des principaux groupes étrangers, perspectives du marché unique de 1993 et suppression progressive des entraves aux échanges.

En ce qui concerne les investissements français à l'étranger, les résultats récents ne doivent pas masquer le fait que les acquisitions importantes sont en réalité le fait d'un nombre très réduit de grands groupes français, tels que Pernod-Ricard, Bongrain et B.S.N..

Les grosses P.M.E. de l'agro-alimentaire commencent à participer activement à ce mouvement dans la perspective du marché unique <sup>(1)</sup>. Toutefois leur taille les exclut des opérations d'envergure.

On constate que, tant les investissements français à l'étranger, que les investissements étrangers en France procèdent d'une approche et d'une logique voisines.

Le secteur des vins et spiritueux est traditionnellement le plus actif, il représente à lui seul plus du quart des accords recensés (fusions, absorptions, rachats, apports partiels d'actifs, prises de participation). Cela est dû, pour une bonne part, aux achats de domaines fonciers, ce qui fausse la comparaison avec les autres secteurs.

Les autres secteurs concernés au cours des quatre dernières années (1989 exclu) sont :

- les autres boissons (eaux minérales, boissons rafraîchissantes sans alcool, bière) ;
- les produits laitiers ;
- les conserves et plats cuisinés ;
- la biscuiterie, biscotterie et les pâtes alimentaires.

---

*(1) Dont l'enjeu a été analysé tant dans les avis budgétaires des années précédentes que dans le rapport d'information de MM. Jean François-Poncet et Bernard Barbier consacré aux conséquences pour l'économie française de l'achèvement du marché intérieur européen.*

De façon générale, on peut dire que la présence de capitaux étrangers en France et français à l'étranger est importante dans les secteurs à forte valeur ajoutée (produits surgelés, chocolaterie-confiserie, biscuiterie), dans le secteur des boissons alcoolisées (brasserie, vins et spiritueux) et dans deux secteurs de première transformation (huile, sucre). Elle devrait continuer à s'accroître dans ces domaines (notamment les spiritueux) et se développer dans d'autres secteurs : volailles, charcuterie-salaisons, plats cuisinés appertisés, eaux minérales, vins et champagnes.

Ces investissements croisés recouvrent des stratégies différenciées.

Les extensions de capacité peuvent traduire la volonté de remplacer des importations par une production locale.

Les acquisitions qui, en revanche, traduisent instantanément une prise de part de marché par un étranger peuvent être très limitées et non significatives dans certains secteurs. C'est le cas du vin où les acquisitions ont été le plus souvent des acquisitions de prestige destinées à fournir des marchés extérieurs à la France.

Les créations de filiales commerciales mettent en revanche en jeu des sommes relativement faibles, mais peuvent avoir des conséquences très importantes pour les exportations.

Le tableau ci-après permet de mesurer l'évolution des investissements croisés depuis 1980 :

ANNEE	INVESTISSEMENTS FRANCAIS A L'ETRANGER	INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN FRANCE
1980	1.010	966
1981	403	450
1982	632	259
1983	298	233
1984	446	287
1985	668	513
1986	735	462
1987	5.136	2.294

Source : Banque de France (en millions de francs)

## **2. Les investissements français à l'étranger**

Ces dernières années, les sociétés françaises ont investi surtout au sein de la C.E.E., notamment aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, en Espagne et, en 1988-1989, en Irlande et en Grèce.

Pour l'ensemble de la C.E.E., les flux ont représenté 195 millions de francs en 1985, 433 en 1986 et 3.135 en 1987.

Les investissements sur le continent américain approchent les deux milliards de francs depuis 1987.

Entre 1984 et 1986, les investissements français ont concerné la C.E.E. pour 40 % (Espagne : 13 % ; Royaume-Uni : 16,3 % ; Italie : 9 %) ; les Etats-Unis et le Canada : 47 % ; le Brésil : 3 % ; la Suisse : 1 % ; et le Japon : 1 %.

Les secteurs les plus actifs sont les liquides (vins, spiritueux, eaux minérales et bières), le secteur laitier et les produits d'origine céréalière (biscuiterie, pâtes alimentaires).

### **Les principaux opérateurs sont :**

- B.S.N. dans les secteurs des produits laitiers frais, de la bière, de l'eau minérale, de l'épicerie et du biscuit ;
- L.V.M.H. , Perrier, Pernod Ricard, Teisseire, Joker dans le domaine des boissons ;
- Bonduelle dans celui des conserves de légumes ;
- Sodial, Bridel, Besnier et Bel pour les produits laitiers et fromagers ;
- Bongrain dans les secteurs de la charcuterie, des plats cuisinés et du fromage ;
- Ducros pour les épices et les condiments ;
- Doux pour la volaille ;
- Jacquet pour le pain industriel.

### 3. Les investissements étrangers en France

Dans les années 1985 et 1986, qui ont vu s'amorcer la croissance des transactions, les sociétés étrangères dominantes appartenaient à la Communauté Economique Européenne et notamment aux Pays-Bas. Les flux enregistrés représentaient 265 millions de francs en 1985, 255 millions de francs en 1986.

En 1987, 1988 et au début de 1989, les transactions menées par les entreprises américaines, puis canadiennes, ont explosé. Parallèlement, les sociétés implantées au Royaume-Uni, au Benelux et en Suisse ont accru leurs prises de participation ou de contrôle.

Les principaux opérateurs étrangers en France sont :

- Nestlé. Avec un chiffre d'affaires consolidé de plus de 21 milliards de francs (en intégrant le rachat de Buitoni France), Nestlé se situe au troisième rang dans le classement des industries agro-alimentaires françaises derrière B.S.N. et Beghin Say. La France est la principale implantation européenne du groupe suisse, la seconde au niveau mondial derrière les Etats Unis.

- Ferruzzi. Avec le rachat de Beghin-Say et Lesieur, Ferruzzi contrôle un ensemble d'environ 33,8 milliards de francs de chiffre d'affaires, ce qui en fait le second groupe agro-alimentaire français.

- Unilever France, qui réalise un chiffre d'affaires en France d'environ 10 milliards de francs, dont 5 dans l'agro-alimentaire. La France ne constituait pas, jusqu'à un passé récent, une zone privilégiée dans la stratégie de croissance externe du groupe (Unilever réalise 60 % de son chiffre d'affaires en Europe dont seulement 5 % en France). Toutefois, il semblerait que le groupe anglo-néerlandais ait des projets d'acquisitions en France, notamment dans les secteurs de la viande, de la charcuterie-salaisons et des plats cuisinés. C'est dans cet esprit qu'il a constitué au début de l'année 1988, une holding financière regroupant les différentes sociétés françaises.

- Martini, un des premiers intervenants dans les boissons spiritueuses et les vins, depuis sa prise de contrôle de Bénédictine, qui est venue s'ajouter à Saint Raphaël et à la Compagnie française des Grands Vins.

D'ores et déjà, les entreprises étrangères détiennent en France des parts de marché importantes dans différents secteurs.

<b>PART DE MARCHÉ</b>	<b>SECTEURS</b>
<b>+ 75 %</b>	Bouillon et potage - café - lait concentré - margarine
<b>50/75 %</b>	Transformation de pommes de terre - "soft drinks" (hors boissons aux fruits) - chocolaterie
<b>25/50 %</b>	Biscuiterie - confiserie - diététique - surgelés- brasserie - huile - sucre - vins mousseux sans appellation d'origine - Cognac
<b>- 25 %</b>	Boulangerie - pâtisserie industrielle - charcuterie - conserves de légumes - eaux minérales - conserves de poissons - plats cuisinés - Champagne - apéritifs à base de vins.

### **C. UN SECTEUR ENCORE SOUS DIMENSIONNÉ PAR RAPPORT A SES CONCURRENTS ETRANGERS**

#### **1. La comparaison internationale**

Que l'on compare la répartition par nationalité ou par pays d'implantation des principaux groupes mondiaux, la place de la France est moyenne.

**Les 110 premiers groupes de l'industrie agro-alimentaire mondiale -  
répartition par nationalité - 1987**

	nombre de groupes classés	% du C.A. des groupes classés
ETATS-UNIS	46	51,3
GRANDE-BRETAGNE	18	14,6
JAPON	19	10,1
PAYS-BAS	4	7,0
SUISSE	2	5,8
FRANCE	7	3,6
CANADA	4	1,8
AUSTRALIE	2	1,7
AFRIQUE DU SUD	1	1,6
SUEDE	2	0,8
ITALIE	2	0,8
DANEMARK	2	0,6
COREE DU SUD	1	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>100</b>

Source : CPCE

**Les 100 premières sociétés agro-alimentaires européennes -  
répartition par pays d'implantation - 1986**

	nombre de firmes classées
ROYAUME-UNI	46
R.P.A.	19
FRANCE	13
PAYS-BAS	8
DANEMARK	6
SUEDE	2
SUISSE	2
FINLANDE	2
ITALIE	2
BELGIQUE	1
ESPAGNE	1
<b>TOTAL</b>	<b>101 (a)</b>

Source : CPCE

(a) une société est classée dans deux pays.

Il apparaît ainsi que la France n'a pas encore l'appareil industriel correspondant à son potentiel de production agricole.

## 2. La taille des entreprises françaises

En 1987, 3,2 % seulement des entreprises emploient 500 salariés ou plus, soit 38 % de l'effectif total. A l'inverse, les 68 % d'entreprises de 10 à 49 salariés emploient seulement 13,5 % de l'effectif.

Le tableau ci-dessous rassemble les données disponibles en 1986, et fait ressortir l'importance des petites entreprises (10 à 99 salariés) qui représentent plus des 4/5 du total des entreprises et réalisent un peu plus du quart du chiffre d'affaires du secteur. A l'opposé, 40 % du chiffre d'affaires est réalisé par moins de 5 % des entreprises.

Les entreprises de 100 salariés et plus représentent 17 % du nombre total d'entreprises, 70 % de l'effectif, 73 % du chiffre d'affaires net, 74 % des investissements.

	10 à 99 salariés	100 à 499 salariés	500 salariés et plus
Nombre d'entreprises	82,6 %	14,1 %	3,3 %
CA H.T.	26,8 %	34,0 %	39,1 %
Effectifs salariés	28,8 %	31,1 %	40,1 %

Source : SCEES - Enquête annuelle d'entreprise - 1986

## II. LES INCERTITUDES DE L'HARMONISATION COMMUNAUTAIRE DU DROIT DE L'ALIMENTATION

Dans la bataille pour la conquête -ou la préservation- de parts de marché européen, l'industrie agro-alimentaire française bénéficie d'une image de marque de qualité que lui confère son système, particulièrement sophistiqué, d'identification des produits alimentaires.

Ce système, garant des intérêts du consommateur, risque à la veille du grand marché d'être remis en cause. Du choix qui sera fait par la communauté du type de réglementation alimentaire, dépend, outre le maintien de nos parts de marché, la localisation des bassins de productions agricoles et, partant, l'aménagement de notre territoire.

### A. L'HARMONISATION COMMUNAUTAIRE

On sait que, confrontée à l'impossibilité de parvenir dans des délais raisonnables à l'harmonisation des législations ou des réglementations nationales <sup>(1)</sup> -considérée, jusqu'à une période récente, comme le préalable à la libre circulation des denrées alimentaires dans la Communauté- la Commission a défini, en s'appuyant sur la jurisprudence dégagée par la Cour de justice des Communautés à l'occasion de l'arrêt "Cassis de Dijon" en 1985, une nouvelle approche du problème. Cette nouvelle approche, fondée sur le principe de la reconnaissance mutuelle des règles nationales, paraît de nature à accélérer singulièrement la réalisation du marché intérieur.

Dans cette optique, l'harmonisation "obligée" se cantonnerait à quelques domaines horizontaux, dégagés par le Livre blanc et le Livre blanc bis de la Commission qui prévoient la prise de directives justifiées par :

- la protection de la santé publique ;

---

<sup>(1)</sup> Dans le secteur agro-alimentaire, 70 secteurs devaient être harmonisés, 14 seulement l'ont été.

- les besoins d'information des consommateurs et leur protection autre que sanitaire ;

- la loyauté des transactions commerciales ;

- la nécessité d'assurer un contrôle public sur les denrées alimentaires.

Cette approche minimaliste, limitant l'harmonisation communautaire à la définition d'exigences essentielles en matière de sécurité et d'information, repose sur la conviction que les règles communautaires d'étiquetage suffisent à assurer la protection et l'information des consommateurs ainsi que la loyauté des transactions. Cette approche, d'inspiration étroitement hygiéniste, est conforme à la logique des grands groupes anglo-saxons qui considèrent que seule importe la marque commerciale.

En ce domaine, deux logiques du droit de l'alimentation s'opposent : celle des pays du Nord, pour lesquels l'étiquetage permettra au consommateur de choisir le produit qu'il souhaitera consommer en parfaite connaissance de sa composition ; celle des pays du Sud, portés à réglementer précisément le contenu des produits commercialisés sous une dénomination reconnue.

## **B. LES DANGERS D'UNE APPROCHE TROP SIMPLIFICATRICE**

Outre le fait qu'elle peut paraître incohérente avec certains objectifs de la PAC <sup>(1)</sup>, l'approche retenue peut conduire à compliquer la situation, déjà confuse, de la dénomination des denrées alimentaires et fait peser le danger d'un alignement sur les normes les moins contraignantes.

---

*(1) Comment concilier, par exemple, le refus de la commission de considérer que les pâtes alimentaires doivent obligatoirement être fabriquées avec de la semoule de blé dur et les efforts importants menés dans le cadre de la PAC pour promouvoir le blé dur ?*

Rappelons que, dans un supermarché, le consommateur consacre à peu près une seconde à l'acte d'achat d'un produit alimentaire. Il apparaît à cet égard que les garanties d'un étiquetage détaillé sont, dans la pratique, parfaitement inopérantes. Seule pourrait jouer la confiance portée à une marque commerciale.

Le consommateur se trouve confronté à un véritable maquis des signes de reconnaissance des produits alimentaires : indications de la composition des produits, de leur origine géographique, de leur conformité à un cahier des charges. Le contenu précis des dénominations : labels, marques, dénomination générique, A.O.C., certification, produits "fermiers", "traditionnels", "allégés", "diététiques"... est largement ignoré du consommateur. Sauf à admettre que la seule mention de la marque suffise, il faut bien reconnaître que la dénomination générique des produits est indispensable, de même que des signes de reconnaissance spécifiques quant à la composition, l'origine et la conformité à certaines prescriptions.

### 1. Les dénominations génériques

De toutes les modalités d'identification des produits, les dénominations sont l'enjeu principal puisqu'elles concernent les produits faisant l'objet des échanges les plus importants : beurre, pâtes, bières... L'impossibilité de mettre d'accord les douze Etats de la communauté sur la définition de certaines de produits courants <sup>(1)</sup> a conduit, comme il l'a été dit, à retenir une approche fondamentalement différente.

On connaît les divergences sur la composition des pâtes - nécessairement fabriquées à partir de semoules de blé dur pour la France, la Grèce et l'Italie, mais susceptibles de comporter des mélanges de semoules en RFA-, de la bière ou du vinaigre.

S'il est évident que l'harmonisation par la définition de tous les produits est impossible, il n'en reste pas moins que dans certains cas l'approche verticale est indispensable. Que l'on songe, par exemple, au lait ou au fromage. En l'absence de définition commune, faudrait-il admettre que le fromage puisse être composé de produits à base de soja, ou que le lait puisse être composé d'autre chose que ... de lait ?

---

(1) La commission est parvenue, difficilement, à définir le chocolat, le miel, la marmelade et la caséine...

A défaut d'accord sur la composition de ces produits essentiels, le risque est grand de voir les industriels s'aligner, sous peine de perdre des parts de marché, sur la législation nationale la moins coûteuse ou délocaliser leurs sources d'approvisionnement et leurs sites de production. La libre circulation conduira les industries à produire dans le pays le plus favorable, pour exporter ensuite dans le reste de la Communauté.

## **2. La nécessité d'une reconnaissance communautaire des signes distinctifs de qualité**

Sauf à considérer qu'à l'exception de la toxicité et des allégations frauduleuses qui resteraient seules contrôlées, aucune mention spécifique n'est nécessaire et que le marché et le goût des consommateurs suffisent, il paraît indispensable d'obtenir la reconnaissance par la Communauté de signes distinctifs de qualité.

Les appellations, à cet égard, doivent être défendues. En associant une production agricole à une zone déterminée, l'A.O.C. offre au consommateur une garantie d'authenticité. Elle constitue, d'autre part, un élément décisif, qu'a reconnu la Communauté, des politiques d'aménagement rural, en fixant une production à un terroir déterminé.

Nombre d'A.O.C. ne sont aujourd'hui reconnues que sur la base d'accords bilatéraux. Une démarche communautaire tendant à trouver les bases d'une reconnaissance mutuelle pan-européenne doit être encouragée.

Les labels, qui garantissent la conformité du produit à un mode de production défini par un cahier des charges, n'ont pas le même lien étroit avec la zone de production d'origine. Le label s'apparente plus à une marque homologuée par l'Etat, dont les producteurs seraient collectivement propriétaires. En l'état actuel du droit communautaire, quelle serait la position de la Cour si des producteurs néerlandais, respectant scrupuleusement le cahier des charges, commercialisaient du "poulet de Loué" ?

La production de label, garantie de qualité, est peu connue par les consommateurs d'autres pays. La mise en place de labels européens, label "poulet fermier" par exemple, doit être recherchée.

## C. LA POSITION DU GOUVERNEMENT

"La reconnaissance dans la CEE des signes distinctifs de la qualité agro-alimentaire utilisés en France" doit rester, comme le déclarait Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat à la consommation, l'une des préoccupations des pouvoirs publics.

Le memorandum déposé par la France auprès des communautés en 1988, complété en février 1989, a permis, semble-t-il, d'infléchir les orientations minimalistes retenues par la Communauté lors de l'adoption de l'Acte unique.

Le souci français de ne pas abandonner totalement la voie de l'harmonisation verticale rejoint les préoccupations de certains de nos partenaires. La mise en place d'accords professionnels communautaires dans les secteurs (corps gras, conserves de légumes) où le besoin d'organisation du marché à travers la reconnaissance des exigences essentielles à respecter en matière de fabrication ou de commercialisation témoignent de cette préoccupation.

Répondant aux recommandations françaises et conformément aux propositions de la Commission formulées dans sa communication sur l'avenir du monde rural, des propositions spécifiques sont attendues sur les indications de provenance géographique et les appellations d'origine et, sur les labels, destinés à identifier sur une base volontaire les produits alimentaires de qualité.

Ces propositions qui se situent sur le terrain de la propriété intellectuelle et de la qualité alimentaire devraient constituer autant d'instruments de discipline européenne permettant, d'une part, d'assurer l'extension de la reconnaissance et de la protection de dénominations géographiques valorisantes, et d'autre part, de promouvoir des produits de qualité.

A ce titre, elles participeront utilement à la définition de règles du jeu européennes permettant la reconnaissance des signes distinctifs.

Les prescriptions françaises, très précises, concernent à la fois :

- les aspects sanitaires : l'hygiène des produits végétaux (quatrième et cinquième gamme) ; la concentration maximale de substances indésirables ou de contaminants ; les conditions sanitaires des échanges de produits laitiers et de viande fraîche de volaille ;

- la mise en place d'un inventaire communautaire des dénominations alimentaires permettant de recenser les dénominations non harmonisées au niveau communautaire. Les dénominations spécifiques (utilisées dans un seul état membre) ne seraient pas harmonisées mais enregistrées avec leurs règles techniques ; la trentaine de dénominations communes seraient harmonisées "sur la base d'exigences essentielles" ;

- la définition de certaines allégations dans l'étiquetage ("produits fermiers", "tradition", "allégés") ;

- la dénomination de certains produits : yaourts et laits fermentés ; produits génériques ("jambon", "saucisse", "saucisson", "pâté") de la charcuterie salaison ; fruits et légumes en conserve ; vinaigre ; corps gras et fromage.

**Le paysage alimentaire et agricole de 1993 et la survie de pans entiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français dépend de la réponse apportée à ces préoccupations.**

Lors de son audition devant la commission des affaires économiques et du plan, M. Henri Nallet, a déclaré que la rencontre de Beaune (29-31 octobre 1989) avait permis de faire avancer le dossier : la Commission doit faire au Conseil des propositions dans les semaines à venir et le dossier devrait être poursuivi sous la présidence irlandaise et, a-t-il espéré, bouclé sous la présidence italienne.

Le ministre de l'agriculture a rappelé que la position française prenait en considération trois niveaux de qualité : celui de la qualité alimentaire et de l'hygiène des produits ; celui des produits de qualité supérieure caractérisé par la labellisation ou la certification ; celui des produits d'excellence distingués par l'appellation d'origine. Il a indiqué que ce dernier point était celui qui soulevait le plus de difficultés dans les négociations.

### **III - LE FINANCEMENT DES COOPERATIVES**

#### **A. LE CONSTAT**

Comme le relève le rapport établi par le groupe de travail présidé par M. Fontourcy, la coopération occupe une place importante dans le secteur agro-alimentaire. Ces 4.000 entreprises ont réalisé, en 1987, environ 22 % du total du chiffre d'affaires du secteur, compte non tenu des filiales.

Pour maintenir la place qui est la leur dans un secteur en mutation, les coopératives, comme l'ensemble des entreprises agro-alimentaires devront mettre en place des investissements matériels et humains considérables.

Sur ce point, les coopératives sont confrontées à des contraintes tenant tant à la logique d'écoulement et de valorisation de la production agricole de leurs membres, qui l'emporte souvent sur celle de la rémunération du capital, qu'à leurs contraintes statutaires (fixité de la valeur des parts sociales, impartageabilité des réserves, plafonnement de la rémunération des apporteurs de capitaux) qui rendent difficiles le rapprochement avec les entreprises de droit commun et la collecte de capitaux extérieurs.

Les mesures mises en place n'ont pas, jusqu'ici, apporté de réponse satisfaisante, qu'il s'agisse des certificats coopératifs d'investissement ou des titres participatifs.

#### **B. LES CONCLUSIONS DU RAPPORT FONTOURCY**

Le groupe de travail présidé par M. Fontourcy avait pour mission de présenter des propositions sur deux questions déterminantes pour l'avenir des entreprises coopératives agricoles :

- les modalités d'une meilleure association entre coopératives et sociétés de droit commun ;
- l'accès des coopératives aux moyens modernes de financement, et notamment aux marchés des capitaux.

Remis le 22 août, le rapport formule deux types de propositions :

● Concernant l'ouverture des entreprises coopératives au partenariat, le rapport relève que le moyen le plus adapté pour établir un réel partenariat avec les entreprises non coopératives réside dans la création, par les coopératives, de filiales de droit commun.

Ce processus, déjà engagé par plusieurs coopératives importantes, peut cependant ne pas être la seule voie. Aussi, le groupe propose-t-il :

- d'offrir aux sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA) qui le souhaitent la possibilité de sortir du statut de la coopération (loi de septembre 1947) et d'opter pour un statut de droit commun (S.A., sociétés mixtes d'intérêt agricole -SMIA) ;
- de maintenir les autres SICA dans le statut de la coopération en aménageant certains éléments de leur fonctionnement ;
- de relancer les SMIA, forme juridique adaptée au partenariat.

Pour les SICA concernées, il est proposé que le passage vers un statut de droit commun soit autorisé en exonération des obligations de dévolution et que le droit d'option soit ouvert pendant quelques années.

Pour les SICA qui demeureraient dans le cadre de leur actuel statut, divers aménagements sont proposés, notamment :

- la simplification et l'élargissement du sociétariat ;
- la réduction de l'écart entre capital et droit de vote ;
- le relèvement du plafond de l'intérêt statutaire ;
- la revalorisation du capital social.

Ces aménagements devant se traduire par un meilleur fonctionnement de ces sociétés coopératives, le groupe a proposé qu'une contre-partie fiscale soit définie : les SICA devraient être assujetties à la taxe professionnelle dans les conditions de droit commun.

Pour les SMIA, la rénovation du statut passe, en particulier, par l'ouverture du sociétariat aux producteurs agricoles eux-mêmes et par une extension de l'objet aux produits alimentaires et aux produits nécessaires à la production agricole.

● Concernant l'ouverture des entreprises coopératives au financement par le marché, après avoir rappelé que les entreprises coopératives devaient impérativement adopter une présentation claire de leurs comptes, le rapport Fontourcy estime que le préalable essentiel à la collecte des capitaux consiste à assurer la garantie de remboursement et de rémunération des capitaux investis. Pour ce faire, il faut notamment que les différentes filiales, quel que soit leur statut juridique, soient des centres de profit. Le rapport précise qu'un moyen d'atteindre cet objectif réside dans la possibilité donnée aux coopératives de recevoir les dividendes versées par ces filiales et les avoirs fiscaux qui s'y attachent.

Le groupe présente quatre propositions :

1 - redynamiser le capital social des entreprises coopératives :

- en élargissant la qualité d'associés non coopérateurs des coopératives agricoles, notamment à l'ensemble des établissements de crédit ;

- en relevant le plafond de l'intérêt versé aux parts à 8,5% ;

- en créant des fonds communs de placement pour regrouper les parts des anciens coopérateurs ;

- en revalorisant plus systématiquement le capital social selon le barème applicable.

2 - favoriser l'émission de certificats coopératifs d'investissement, point central d'une ouverture vers les capitaux extérieurs. Cette ouverture implique néanmoins qu'une fiscalisation adaptée soit mise en place (détermination de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en fonction du montant des certificats émis par rapport au capital social).

- améliorer la diffusion des titres participatifs, en abaissant le seuil retenu pour considérer une émission comme émission publique.

- permettre l'émission d'obligations, immédiatement et sans contrepartie, ces titres correspondant à des dettes et non à des fonds propres.

Lors de son audition devant la commission, M. Henri Nallet a déclaré que la traduction concrète de ces propositions n'interviendrait que lorsqu'un accord entre coopératives et autres industries aura été dégagé.

#### **IV - L'INSUFFISANCE DE LA RECHERCHE DÉVELOPPEMENT ET DE LA FORMATION**

##### **A. UNE RECHERCHE INSUFFISANTE...**

Après les rapports du Groupe d'études parlementaire de développement agro-industriel et l'avis du Groupe de stratégie industrielle du Plan, le rapport du Conseil économique et social<sup>(1)</sup> met en exergue l'insuffisance de la recherche dans le secteur agro-alimentaire :

*"Les industries agro-alimentaires sont la lanterne rouge des industries françaises en matière de recherche, elles y consacrent 0,78 % de leur valeur ajoutée contre 2,8 % pour le reste de l'industrie. L'industrie agro-alimentaire fait six milliards de francs de publicité par an et un milliard de francs de recherche, soit moins que Nestlé seul et à peine plus que General Foods. L'intérêt des industriels va plutôt à l'augmentation des parts de marché existantes par acquisition ou fusion qu'à la création de valeur ajoutée supplémentaire. D'ailleurs, les sociétés françaises sont progressivement absorbées par des groupes étrangers qui font leurs recherches ailleurs qu'en France".*

Si l'on ajoute les dépenses de recherche-développement publique (0,55 % de la valeur ajoutée), on atteint le chiffre global de 1,3 % alors que, pour l'ensemble des entreprises industrielles françaises, la recherche privée représente près de 3 % de la valeur ajoutée.

---

(1). "L'économie française souffre-t-elle d'une insuffisance de la recherche ?" - Avis du Conseil économique et social adopté le 26 avril 1989 sur le rapport de M. Jean TEILLAC.

La recherche privée dans les industries agro-alimentaires est donc quatre fois inférieure à celle de l'ensemble de l'industrie.

Ce taux place la France très en retrait par rapport aux autres industries agro-alimentaires européennes.

Encore faut-il nuancer ce constat puisque cet effort de recherche développement est très variable selon les secteurs. Il atteint ainsi 5 % du chiffre d'affaires du secteur des semences. Dans le secteur des viandes et produits préparés, il est en revanche particulièrement faible.

Cette faiblesse de la recherche privée, tant relative qu'absolue, est due notamment à la petite taille des entreprises et à leur faible capacité d'autofinancement (environ 1,5 % du chiffre d'affaires et même 1 % dans l'abattage-découpage).

Comme le souligne le rapport Cointat<sup>(1)</sup> la recherche développement en France reste encore, à bien des égards, embryonnaire : 1.400 chercheurs sont au total employés dans les I.A.A., dont près de la moitié dans le secteur public. Au sein de la recherche publique, l'INRA a d'ailleurs une activité prépondérante avec la moitié des chercheurs et près des 2/3 des dépenses du secteur public.

En 1985, sur 1,4 milliard de francs consacrés à la recherche dans les I.A.A., la recherche publique représentait 545 millions contre 860 pour la recherche privée.

## **B. ...QUI SE TRADUIT PAR UNE DÉPENDANCE TECHNOLOGIQUE INQUIETANTE**

Les industries alimentaires ont un déficit beaucoup plus important que celui de la moyenne nationale entre les dépenses et les recettes liées à la cession de brevets, de marques et de modèles industriels et les redevances afférentes à ces cessions.

---

*(1). Rapport du Groupe d'études parlementaire de développement industriel sur les orientations de la politique de recherche développement industriel dans le secteur agro-alimentaire.*

Elles sont en outre déficitaires dans le domaine de la coopération technique alors que, globalement, la France compense largement son déficit en redevance par les recettes de coopération technique.

Le taux de couverture des dépenses par les recettes en brevets, en redevances et coopération technique n'est que de 29 % dans l'agro-alimentaire contre 146 % pour l'ensemble des activités de la France.

### C. LA FORMATION

Même si des évolutions encourageantes apparaissent<sup>(1)</sup>, un important effort de formation doit être mené.

Le rapport du groupe de stratégie industrielle met, à cet égard, en évidence :

- la faiblesse du taux d'encadrement des industries agro-alimentaires (2 % pour la production et 15 % pour les personnels de service), due notamment à la petite taille des entreprises et à l'absence de formation de beaucoup de chefs de P.M.I. ;

- le fort pourcentage des ouvriers non qualifiés dans les I.A.A. par rapport à l'effectif total des salariés (plus de 30 % en moyenne au lieu de moins de 20 % pour l'ensemble des secteurs industriels) et par rapport à celui des ouvriers qualifiés, dans certaines industries alimentaires telles que la viande et les conserveries (où ce taux atteint 70 % au lieu de 53 % pour la moyenne des I.A.A.).

---

(1). En 1986, 2,12 % de la masse salariale des I.A.A. était consacrée à la formation, soit moins que l'automobile (2,48 %) mais plus que dans le B.T.P. (1,81 %), le textile habillement (1,5 %) et le papier-carton (1,41 %).

## **CHAPITRE III :**

### **LA POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS**

#### **I. LES OBJECTIFS AFFICHÉS**

##### **A. LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES**

###### **● L'analyse**

**Le secteur agro-alimentaire est l'objet, depuis le début des années 80, de mouvements de restructuration de plus en plus nombreux et importants. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont été successivement le théâtre d'opérations financières aboutissant à la constitution de multinationales alimentaires. La France n'échappe pas à ce mouvement général. Certaines de nos entreprises suscitent la convoitise de grands groupes internationaux qui cherchent à accroître leurs parts de marché mondial, tandis que les entreprises françaises elles-mêmes veulent acquérir, y compris par acquisition à l'étranger, une taille suffisante pour affronter le marché unique européen de 1993. Il est rappelé que le secteur agro-alimentaire français se caractérise encore par la prédominance des P.M.E. : 97 % des entreprises ont moins de 500 salariés et réalisent 60 % du chiffre d'affaires du secteur.**

### • Les moyens

Il est nécessaire de faciliter le regroupement des P.M.E. par fusion, absorption, voire intégration dans un grand groupe. Un tel objectif doit se traduire en termes financiers.

Il s'agit d'une part des subventions. A cet égard, le FIS (fonds d'intervention stratégique) voit confirmé son rôle privilégié pour aider les investissements incorporels voire financiers dans le cadre de programmes de restructurations ou de développement international.

Il s'agit d'autre part de la création de nouveaux instruments de financement de nature à améliorer les conditions de financement de toutes les entreprises de transformation, quel que soit leur statut : titres participatifs, certificats coopératifs d'investissement, billets de trésorerie.

### B. L'ADAPTATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL

L'effort d'amélioration de la compétitivité et d'extension des capacités de production a déjà été entrepris par nombre d'entreprises. Néanmoins, les stratégies mises en place : recherche d'économies d'échelle, promotion d'une marque, implantation internationale doivent être accompagnées.

Les interventions financières relevant des crédits de politique industrielle (prime d'orientation agricole, Fonds d'intervention stratégique, ligne "abattoirs publics") doivent permettre d'accompagner les opérations de restructuration menées dans ce domaine.

## **C. L'ACCENTUATION DE LA PÉNÉTRATION DE L'AGRO-ALIMENTAIRE FRANÇAIS SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS**

### **● Le constat**

En dépit du réel dynamisme dont font preuve les entreprises françaises en ce domaine, certains secteurs (en particulier les produits de seconde transformation, conserves et épicerie sèche) voient leur déficit s'aggraver. D'autres sont encore trop soumis aux évolutions de la conjoncture mondiale et subissent les aléas de la politique agricole (produits laitiers de base, viande bovine, sucre)

Les investissements à l'étranger restent le fait d'un nombre trop réduit de groupes industriels. Ces opérations d'acquisition ou d'implantation à l'étranger ne sont pas à la portée des petites P.M.E. qui constituent l'essentiel de notre tissu industriel.

Il apparaît cependant qu'entre les grands groupes français d'une part et les petites P.M.E. d'autre part, toute une catégorie d'entreprises ne pourront poursuivre leur développement qu'en acquérant une dimension internationale et en procédant à des acquisitions à l'étranger.

### **● La politique suivie**

La réalisation d'un important effort d'internationalisation de nos grosses P.M.E. agro-alimentaires constitue aujourd'hui un réel enjeu pour l'ensemble des I.A.A. françaises. Cet effort doit être soutenu, en particulier à travers les aides financières relevant du Fonds d'intervention stratégique ou du Codex-Agro.

## **D. L'ACCROISSEMENT DE L'EFFORT D'INNOVATION**

De nombreuses études ont mis en évidence l'insuffisance de l'effort d'innovation technologique du secteur.

Il convient, de mobiliser au profit des entreprises, notamment des P.M.E., le potentiel de recherche publique qui a été largement développé au cours des dernières années et de faciliter les transferts vers l'industrie. Il importe, d'autre part, d'aider les entreprises à accroître leur propre effort de recherche.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu le programme "Aliment 2000 II" qui débutera en 1990 et prendra le relais du premier programme "Aliment 2000", lancé en 1986.

Outre la composante technologique, le développement des autres formes d'innovation (innovation produit) doit être encouragé. Enfin, la recherche de base devra être intensifiée dans plusieurs secteurs devenus prioritaires : nutrition, microbiologique et toxicologie alimentaire.

#### **E. L'HARMONISATION DU DROIT ALIMENTAIRE**

Cette harmonisation se situe sur le double plan communautaire et national. L'enjeu constitué par l'harmonisation du droit de l'alimentation a été précédemment analysé.

Au plan national, l'adaptation du dispositif juridique national régissant les denrées alimentaires est poursuivie.

La révision de ce cadre juridique, entamée par l'adoption en décembre 1988 de la loi d'adaptation de l'exploitation agricole pour les corps gras et d'un ensemble de textes réglementaires applicables notamment aux yaourts, fromages et corps gras, se poursuit et devrait prochainement atteindre des secteurs tels que la bière, les glaces et les sirops de fruits.

Cet exercice d'adaptation s'est également traduit par l'adoption d'une nouvelle réglementation applicable aux additifs alimentaires, qui allie le souci d'assurer la protection du consommateur à celui d'alléger les contraintes procédurales à la charge des entreprises.

Il s'agit d'autre part du nouvel instrument d'identification des denrées alimentaires qu'est la certification de conformité, créée par la loi d'adaptation de l'exploitation agricole. Destiné à attester par un organisme-tiers indépendant la conformité d'un produit à un référentiel technique librement consenti par les professionnels, ce nouvel outil, distinct de démarches collectives, telles que celles qu'illustrent les labels dont la vocation en matière de qualité supérieure des produits est strictement préservée, permettra de valoriser les caractéristiques spécifiques auxquelles répondront les produits.

Une réflexion est par ailleurs menée sur l'"assurance-qualité" et la certification d'entreprise dans le secteur agro-alimentaire. (1)

#### **F. L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE L'INDUSTRIE ET LA DISTRIBUTION**

Le ministère juge que "le désordre croissant des relations existant en France entre l'industrie et le commerce constitue une menace majeure pour l'industrie alimentaire. La recherche de rapports de partenariat entre les deux secteurs est indispensable.(2) Sur ce point, l'objectif formulé ne s'accompagne malheureusement d'aucune proposition concrète.

#### **G. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RESTAURATION**

Votre commission ne peut que partager le souhait de voir les pouvoirs publics appuyer le "développement des formes de restauration capables de diffuser l'image culturelle et les savoir-faire culinaires français". Jusqu'ici, les chaînes de restauration qui ont, en effet, connu le développement le plus rapide ont véhiculé des modèles de consommation étrangers (steack haché, boissons carbonatées). Aucune proposition concrète n'est, là non plus, formulée.

---

(1) *Rapport de M. Pierre Creyssel.*

(2) *Réponse au questionnaire adressé par le rapporteur.*

### III. LES DOTATIONS BUDGÉTAIRES

#### A. LES CRÉDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'instrument principal de soutien financier aux I.A.A. à la disposition du Gouvernement est constitué des crédits de politique industrielle (chapitre 61-61).

Quatre objectifs principaux ont été retenus :

- la restructuration financière des entreprises, rendue nécessaire par la prédominance des P.M.E. ;

- l'adaptation de l'outil industriel, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises à la veille du grand marché ;

- l'accentuation de la présence française sur les marchés extérieurs ;

- l'intensification de l'effort d'innovation et de recherche.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces crédits.

*(en millions de francs)*

	1988 AP	1989 AP	1990 AP	1990 CP
Fonds d'intervention stratégique	135	154,5	154,5	155
Prime d'orientation agricole	147	147	137,3	149
Aide au stockage - conditionnement	134,7	99	89	120
Abattoirs publics	15,5	15,8	15,8	16
Divers	4,2	4	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>436,3</b>	<b>420,3</b>	<b>400,6</b>	<b>444</b>

En autorisations de programme, les crédits de politique industrielle diminuent donc de 5 % et sont reconduits en crédits de paiement à 444 millions de francs.

On enregistre une augmentation significative des crédits de paiement aux abattoirs publics (+ 2,3 millions de francs, + 15 %) qui permettra de poursuivre la modernisation de ce secteur.

### 1. La P.O.A.

La réduction de la dotation budgétaire affectée à la P.O.A.(1) (prime d'orientation agricole) (- 7 %) manifeste la volonté d'une sélectivité accrue dans le choix des investissements primés. Sur le plan sectoriel, les industries de la viande et le secteur des fruits et légumes transformés demeurent prioritaires, ce qui n'est plus le cas de l'industrie laitière. Trois critères ont été retenus dans le choix des investissements :

- la qualité sanitaire ;
- l'innovation ;
- les effets sur la balance commerciale, en particulier dans les secteurs à déficits "anormaux" (épicerie sèche ; conserves).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre de primes, et leur montant, versées en 1988 et 1989.

	1988		1989 (prévisions)	
	national	déconcentré (1)	national	déconcentré (1)
Nombre	111	200	96	200
Montant (millions de francs)	144	54	114,6	47,5

(1) Selon la procédure régionale déconcentrée : principalement entreprises de moins de 50 millions de chiffres d'affaires et opérations inférieures à 5 millions d'investissements.

---

(1) Axée sur la modernisation de l'outil industriel, particulièrement lorsqu'elle permet d'assurer un débouché pour les productions agricoles.

## 2. Le F.I.S.

En autorisations de programme les crédits du F.I.S. (1) (fonds d'intervention stratégique) sont reconduits à leur niveau de 1989, soit 154,5 millions de francs.

Globalement, la répartition des dépenses selon les grands secteurs a été la suivante :

	F.I.S.		P.O.A.	
	1988	1989 (6 mois)	1988	1989 (6 mois)
Industries de la viande	18,7	5,5	43,7	44,3
Industrie laitière	11,1	23,9	19,1	14,7
Conserve et plats cuisinés	32,1	13,9	17,1	15,0
Panification, travail du grain	4,1	-	7,9	5,2
Industries diverses	4,5	21,1	10,1	4,7
Boissons et alcools	19,7	2,6	0,4	2,4
Produits industriels (tabac, textile)	-	-	1,2	1,2
Biotechnologies	4,5	3,8	0,5	-
Divers	5,2 (1)	29,1 (2)	-	16,7 (3)
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) dont aide au conseil : 5,2 %.

(2) dont aide au conseil : 26,4 %

(3) dont FRILE : 16,7 %

---

(1) Axé sur les opérations de restructuration industrielle et d'implantation à l'étranger, sur les programmes de développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.

## B. LES AUTRES MOYENS

A l'exception du fonds d'intervention stratégique, les crédits de politique industrielle permettent de mobiliser les subventions du FEOGA-orientation. Celles-ci devraient être de l'ordre de 140 millions de francs en 1989.

Le soutien aux exportations est assuré au travers de la procédure dite "Codex-Agro" qui utilise des crédits provenant essentiellement des offices (ONIVINS, ONIFLHOR, OFIVAL, ONILAIT) ; plus de 40 millions de francs devraient être engagés en 1989.

Les programmes de recherche et d'innovation, bénéficiant de subventions inscrites au chapitre 61-21 du budget du ministère de l'agriculture et de la forêt, sont abondés à hauteur de 35,1 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1990 (contre 29 en 1989), en augmentation de près de 20 %.

	1988	1989	1990
Codex-agro (y compris dotation des Offices et de la SOPEXA)	40	40	40 (1)
FEOGA orientation FEDER hors quota	118,4 5,5	140 5,5	140 (1) ?
. Ligne recherche	19,5	21	26
. ACTIA	8,3	8	8
. Fonds de la recherche	59,5	41	(2)
. Programme mobilisateur biotechnologies	40	24	(2)
. Aides à l'innovation	69	(2)	(2)
. Aides diverses	12	(2)	(2)

(1) prévision

(2) connu a posteriori.

### **C. UN EFFORT PARTICULIER EN FAVEUR DE LA RECHERCHE**

Compte tenu des faiblesses du secteur agro-alimentaire, un effort d'envergure est mené en faveur de la recherche.

Deux programmes conjoints seront lancés en 1990, l'un orienté vers les entreprises du secteur amont de l'agriculture, l'autre vers les entreprises de transformation alimentaire.

Ce dernier programme, qui prend la relève d'"Aliment 2000", dénommé "Aliment 2000 II", comprendra six thèmes :

- nutrition - toxicologie ;
- qualité - modernisation des méthodes de contrôle ;
- développement des biotechnologies ;
- transformation agroalimentaire - génie des procédés ;
- utilisation non alimentaire des matières premières agricoles ;
- innovation produit.

Ces programmes auront pour objectifs de :

- mettre en place des actions de recherche regroupant les entreprises, les centres techniques et les laboratoires privés publics ;
- faciliter l'accès des entreprises aux travaux des laboratoires publics ;
- développer au sein des organismes de recherche des projets répondant à une problématique industrielle.

Un effort en direction de la recherche de base sera mené dans les principaux organismes. Ces actions concernent l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) comme l'IFREMER, mais aussi le CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, et eaux et forêts), qui renforcera ses travaux sur la maîtrise de la chaîne du froid. De même, le CNEVA (Centre national d'études vétérinaires et alimentaires) développera son effort de recherche dans les domaines liés à l'hygiène et à la qualité des produits et aux méthodes d'analyse et de contrôle.

**L'INRA renforcera ses équipes de recherche dans la filière agroalimentaire. Des laboratoires communs INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), INRA, CNRS et industriels seront créés dans les domaines de la nutrition humaine et de la toxicologie alimentaire.**

**L'interface avec les industriels sera améliorée. Le conseil scientifique de l'INRA sera ainsi élargi à des industriels et les structures d'accueil à l'attention des entreprises seront renforcées.**

**En complément de ces actions, les formations par la recherche seront développées au sein des établissements d'enseignement. Dans ce but, sera poursuivie et amplifiée la modernisation de l'enseignement dans les écoles formant les cadres des secteurs économiques, par l'ouverture vers des partenaires professionnels et la constitution de pôles de formation et de recherche de niveau international.**

**Les moyens budgétaires affectés aux travaux de recherche menés dans les établissements d'enseignement agro-alimentaire seront renforcés.**

**Il est également prévu, dans l'optique de la révision du programme cadre de recherche communautaire, d'augmenter de manière très significative les budgets des programmes de recherche consacrés aux technologies agro-industrielles.**

\*

\* \*

**La commission des Affaires économiques et du Plan, conformément aux conclusions de son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du budget de l'agriculture relatifs aux industries agro-alimentaires, inscrits au projet de loi de finances pour 1990.**